



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0068

OBJET : IAE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EN ROUTE MAUVAISE TROUPE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique de l'Île aux enfants prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au sein de la structure de l'Île aux Enfants,

CONSIDÉRANT que l'association « En route mauvaise troupe » 12 rue de la Grande Famille 69007 LYON est spécialisée dans le spectacle vivant en faveur des publics accueillis à l'EAJE Île aux enfants, et qu'elle peut assurer cette prestation tout en répondant aux critères attendus par les équipes de la petite enfance en termes de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec l'association « En route mauvaise troupe » 12 rue de la Grande Famille 69007 LYON, une convention pour la mise en place du spectacle « Noël de Léo le petit robot » dispensé par des professionnels confirmés.

ARTICLE 2 : Ce spectacle se déroulera le jeudi 19 décembre à raison de 2 représentations, et aura lieu dans les locaux de l'EAJE l'Île aux enfants 61-63 avenue Corbetta à Corbas à 9h10 et 10h05.

ARTICLE 3 : Le coût total de ces représentations est fixé à 710,00 euros TTC. Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue des spectacles. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6288 du budget de l'EAJE l'Île aux enfants.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 29 octobre 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

CONVENTION POUR DEUX SPECTACLES

ENTRE

Compagnie « En route Mauvaise troupe »

12 rue de la grande famille

69007 LYON

SIRET : 751 561 176 000 31

enroutemauvaisetroupe69@gmail.com

www.enroutemauvaisetroupe.fr

ET

Centre Communal d'Action Sociale

Place Charles Jocteur 69 960 CORBAS

Représenté par **Monsieur Jean-Claude TALBOT**

Agissant en qualité de Président

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Deux professionnels (une comédienne et un régisseur) de l'association "En route mauvaise troupe" interviendront auprès des enfants de l'EAJE "Ile aux enfants" pour deux représentations successives du spectacle intitulé "Le Noël de Léo le petit robot".

ARTICLE 2 – CADRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

Les représentations débiteront successivement à 9h00 et 10h15 le jeudi 19 décembre 2019 à l'EAJE de l'"Ile aux enfants" 69 960 Corbas en présence de l'équipe de la structure.

ARTICLE 3 – CONDITION D'ANNULATION

En cas d'annulation des deux représentations pour des raisons techniques ou de santé, des dates ultérieures seront définies entre l'association et la responsable de la crèche.

En cas d'annulation de la part de la crèche dans les 48 heures précédant l'intervention, les spectacles seront considérés comme donnés et donc facturés.

ARTICLE 4 – MODALITE DE REGLEMENT

En contrepartie de cette intervention, et sur présentation d'une facture conforme, le CCAS de Corbas s'engage à s'acquitter de 710,00 € net par mandat administratif.

Fait à Lyon, le

<p>Compagnie « En route Mauvaise troupe » - Marie LAURENT</p> 	<p>Centre Communal d'Action Sociale Monsieur Le Président Jean-Claude TALBOT</p>
--	---

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191029-CCAS_2019DC0068-AU

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191029-CCAS_2019DC0068-AU